

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 19 décembre 2022 à 19 h 00
ST-JULIEN-DE-COPPEL
PROCÈS-VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV.....	1
2. Mobilités.....	1
3. Culture.....	3
4. Jeunesse.....	5
5. Tourisme.....	8
6. Centre aquatique.....	9
7. Ressources humaines.....	11
8. Maison Sport Santé : formations.....	11
9. Finances.....	13
10. Leader.....	15
11. Désignation de délégués.....	16
12. AMF : motion.....	17
13. Questions diverses.....	17
14. Annexe 1 : Liste des représentants dans les organismes et instances internes.....	18

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'ÉVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	Frédéric POYET	E	REIGNAT	Janick DERRIERE
	Bruno BISSON	E		Bruno VALLADIER	P	ST DIER	Franck DROUIN
	Patricia FAFOURNOUX	P	FAYET LE CHATEAU	Michelle STEINERT	P	D'AUVERGNE	Nathalie SÉSSA
	Jean Michel CHARLAT	P		Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Claude JULLIARD-COMDAT
	Nathalie MARIN	P	GLAINE MONTAIGUT	Cyrille BRECHARD	E	ST JULIEN DE COPPEL	Karine JONCOUX
	Pierrick BELLAT	E		Jean-Claude BATISSON	E		Paul COURRIER
	Céline AUGER	E	ISSERTEAUX	Roger BOURDOULEIX	P	ST BONNET LES ALLIER	Dominique VAURIS
	Daniel DUMAS	E		Christiane TAILLANDIER	P	TREZIOUX	Patrick CHAVANIS
	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Sandrine IZAMBART	P	VASSEL	Myriam BLANZAT-LERNOULD
	Jean-Pascal BLACHE	P		Gérard GUILLAUME	P		Emeric DECOURCELLE
	Karelle TREVIS	P	MONTMORIN	Eric PIREYRE	P		Maryse TARRIT
	Denis MAUTRET	P		Jean DELAUGERRE	E	VERTAIZON	Hubert CHEMINAT
BONGHEAT	Lydie GARINO	P		Florence JOUVE	E		Michel DEGUILLE
	Christian CHALARD	P		Jean-Marc LAVIGNE	P		Françoise BERNARD
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MUR-SUR-ALLIER	Danielle RANCY	P		Nicolas JAFFERRE
	Daniel RAVOUX	P		Louis PEREIRA			Jean-Jacques CAVALIERE
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Martine VAQUIER			Catherine SOU-AH-Y
	Joseph BELGARDE	P		René LEMERLE	E		Robert BODEVIN
	Maurice DESCHAMPS	E	NEUVILLE	Jérôme PIREYRE	P		Nathalie DOS SANTOS
CHAURIAT	Nicole NENOT	P		Jean-Yves GRIVET	P		Cyril GONZALEZ
	Guy MAILLARD	E		Jean-Pierre BUCHE	P		Amalia QUINTON
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P	PERIGNAT ES ALLIER	Virginie VINATIER	P		
	Nadège TOURNEBIZE	P		Fanny BLANC	P		
ESPIRAT	Marie-France CHOFFRUT	P					
	Sébastien MAFFI						

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV
1-1 Désignation d'un secrétaire de séance.

Jean-Michel CHARLAT est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil communautaire. L'assemblée le valide.

Le document se trouve en pièce jointe.

2. Mobilités
Schéma directeur cyclable SDC: point d'étape
1 - Point d'étape – un scénario validé

Pour mémoire, la réalisation du SDC s'inscrit directement dans le cadre du Plan Climat : fiche action n°10 dédiée au développement de l'usage du vélo dans les mobilités. Ce projet répond à plusieurs enjeux :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'usage quotidien de la voiture individuelle ;
- de santé en favorisant la pratique d'une mobilité active ;
- d'insertion, d'emploi mais aussi social : coût de l'énergie, lien social...

Le scénario validé en bureau communautaire du 12/09 dernier : *Ambition faire de Billom Co une véritable «Terre de vélo » à l'horizon 10 ans*

- un réseau cyclable x6 par rapport à actuel ;
- une boucle billomoise et un cœur de ville de Billom avec des aménagements type « Piste cyclable/Voie Verte » ;
- un territoire d'expérimentation ;
- une offre de stationnement diversifiée et abondante ;
- un lieu de référence autour du vélo ;

Ce scénario ambitieux permettrait véritablement de capter des

Ont donné pouvoir : Bruno BISSON à Patricia BUSSIERE – Pierrick BELLAT à Dominique VAURIS – Céline AUGER à Nathalie MARIN – Guy MAILLARD à Amalia QUINTON – Jean DELAUGERRE à Gérard GUILLAUME – René LEMERLE à Nicole NENOT – Catherine SOU A HY à Cyril GONZALEZ – Robert BODEVIN à Jean-Jacques CAVALIERE.

nouveaux usagers du quotidien. Il aurait également un effet positif sur le développement de l'attractivité territoriale (attractivité résidentielle et touristique notamment).

Une estimation du coût d'investissement pour ce scénario est de l'ordre de 9 à 10 M d'euros sur 10 ans (investissement et fonctionnement, tous partenaires confondus), décliné de la manière suivante :

- 87 % du budget estimé sur les infrastructures
- 4,6 % sur les services, la formation et la communication
- 4,1 % sur l'offre de stationnement
- 4,1 % sur les mesures « cadre »

2 - Etape en cours – un programme d'actions

Le scénario étant maintenant validé dans ses grands principes, il s'agit de construire le programme d'actions. Il y a une volonté de la part des membres du COPIL de proposer dans le futur plan d'actions, en plus des actions fortes sur le réseau structurant, des actions communes à tout le territoire à savoir un socle commun avec des principes forts portés par la communauté de communes auprès de toutes les communes (par exemple sur le stationnement, la formation à la remise en selle, la sensibilisation, l'offre de services autour du vélo...)

Les comités de pilotage des 18/10 et 21/10 ont permis de définir l'armature du futur programme et le contenu des différentes actions. Un calendrier prévisionnel et un budget estimé ont également été présentés et discutés.

La politique cyclable de Billom Communauté pour 2023-2032 :

- un cadre/socle commun pour le territoire – 3 mesures cadre ;

- *Billom Communauté, chef d'orchestre de la politique cyclable du territoire*
- *Billom Communauté, exemplaire*
- *Billom Communauté, pays des bourgs tranquilles*

- 5 axes de travail déclinés en 12 actions :

- *un réseau d'itinéraires cyclables avec 8 liaisons structurantes – 4 actions ;*
- *des services renforcés et incarnés par un lieu de référence pour le vélo – 3 actions ;*
- *une offre de stationnement développée (x10) et diversifiée – 1*

action ;

- *de la formation et des outils de communication pour sensibiliser et donner envie de faire du vélo – 2 actions ;*
- *une offre pour découvrir le territoire et devenir une destination « slow tourisme » – 2 actions.*

A noter qu'une permanence sur le territoire du bureau d'études L'Echappée, les 21 et 22/11, a permis d'échanger avec quelques acteurs du territoire pour enrichir le programme d'actions.

A noter également une réflexion encore à mener sur le tracé prioritaire Billom-Chignat par l'ancienne voie ferrée. En effet, suite à la sortie sur le terrain du 01/07 et aux échanges en bureau communautaire, plusieurs options peuvent être envisagées mais nécessitent encore d'être discutées et travaillées avec les parties concernées. Un estimatif du budget pour la réalisation de ce tronçon de 8,2 km a été présenté en COPIL. Pour un aménagement de type voie verte, il faut compter environ 2,05 M d'euros avec plusieurs acteurs envisagés : Département / Billom Co / Région.

Les prochaines étapes du schéma :

- finaliser le document « Politique Cyclable » qui reprend scénario et plan d'actions ;
- organiser un atelier vélo du Club Climat, prévu le 17/01 en soirée pour présenter et discuter le programme d'actions ;
- valider le Schéma Directeur Cyclable et la politique cyclable du territoire en conseil communautaire (objectif janvier ou février 2023).

Il s'agira ensuite de poursuivre le travail de coconstruction et de mise en œuvre des actions vélo avec un maximum d'acteurs, associations, communes et partenaires institutionnels engagés sur ces questions. **A l'image du Plan Climat, Billom communauté ne peut / et ne doit pas porter seule l'ensemble des projets et investissements sur la politique vélo du territoire.**

Une présentation plus détaillée du projet en séance complétera la note.

3. Culture

Rapporteurs : Patricia BUSSIERE et Frédéric GERMOT

Ecole de musique

3-1 Rentrée 2022-2023

3-1-1- Les élèves

284 élèves dont 50 adultes (17%) contre 278 en 2021.

- **Les cours individuels** : 242 inscrits.

- **Les pratiques collectives** : 118 inscrits avec :

42 élèves pour Le Brass, les ateliers de Musiques actuelles et jazz ; 54 élèves en ensembles de classes (accordéon, flûte, percussions) et 22 dans les harmonies partenaires.

L'Éveil musical : 29 inscrits à Billom, Mur-sur-allier, Vertaizon et St-Dier.

Les interventions DUMIste : 120 élèves de 5 classes de cycle 2.

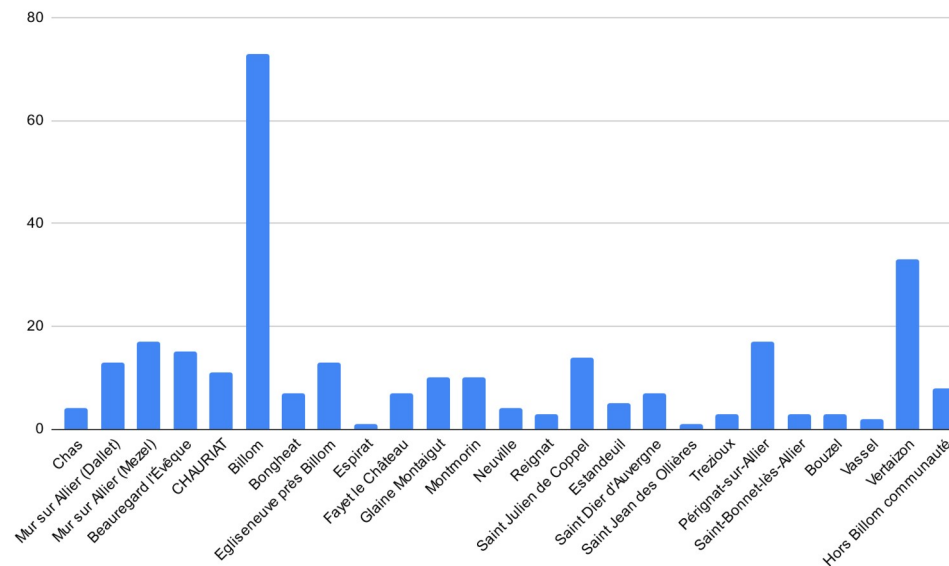
L'équipe pédagogique : 23 enseignants.

Ce sont 6372 heures de face à face pédagogique sur une année scolaire (auxquelles s'ajoutent plusieurs stages sur les petites vacances scolaires) dont :

- 4 986 h en cours individuel (138 h 30 / semaine).
- 945 h en Éveil et Formation musicale (26 h 15 / semaine).
- 441 h en pratiques collectives - ateliers jazz, musiques actuelles etc. - (12 h 25 / semaine).

Sur 5 lieux de cours : Billom, Vertaizon, St-Dier, Pérignat et Mur-sur-Allier.

Les élèves par commune :



3-1-2- Les concerts et projet artistiques.

Bilan des actions 2021-2022 en 3 chiffres :

(1^{ère} moitié d'année très perturbée par la crise sanitaire).

35 prestations sur le territoire

8 stages sur les périodes de petites vacances (80 élèves)

4 500 spectateurs (public estimé)

➔ Les projets à venir.

Projet dans le cadre de l'EAC (éducation artistique et culturelle) :

Mouvemente moi / En collaboration avec le Service culture.

Implication des classes de percussions de l'école de musique pour un final en extérieur le samedi 13 mai avec :

- La compagnie Baka'Trio (deux 1/2 journées de master class).
- L'école municipale de danse de Billom pour un grand défilé et des performances en statique.

Autres projets :

Projet scolaire (DUMIste) : Avec les classes de cycle 2 de St-Dier, St-

Jean-des Ollières et Trézioux.

Concert le 02 mai au Moulin de l'Étang avec les professeurs de l'école de musique.

De plus, le quatuor de clarinettes « LES CLARTONES » interviendra dans la classe de St-Jean-des-Ollières pour une séance découverte.

Avec l'OHEV : Concert commun avec la classe d'accordéons de David Maulus le samedi 14 janvier à Vertaizon.

Avec les EHPAD :

- 1 cycle de 10 séances de « musique et motricité » à La Miséricorde (Billom) assuré par Cyrille DE GOER (professeur d'éveil musical) + un temps d'échange et de représentation entre enfants et résidents.

- Plusieurs concerts d'élèves en perspective sur d'autres structures.

Avec le Collège du Beffroi

Le conte musical « Homo circus ».

Projet porté par Thomas Foltran (professeur d'éducation musicale) avec les 40 enfants de la chorale du collège.

Participation des professeurs et des élèves du stage de printemps pour la partie instrumentale.

Concert au Moulin de l'Étang le 26 mai.

Et bien d'autres projets en cours d'élaboration : stages de vacances d'hiver et de printemps, fête de la musique...

3-2 Tarifs : grille générale

En 2019, dans le cadre du rapprochement de l'école de musique de Billom communauté et de l'école Bruit'sonnière (Com com de Mur-ès-Allier), une nouvelle grille tarifaire avait été validée. Il avait été évoqué le fait de la réévaluer périodiquement.

La Commission culture réunie le 21 novembre dernier propose une augmentation générale des tarifs d'environ 5 % (compte tenu des arrondis) à partir de la rentrée de septembre 2023.

Dans la grille ci-après vous retrouvez les tarifs actuels et dessous (en grisé) la proposition de nouveaux tarifs.

QF Quotient familial		QF 1 < 500	QF 2 501-750	QF 3 751-1000	QF 4 1001-1250	QF 5 1251-1500	QF 6 1501-1750	QF 7 1751-2000	QF 8 > 2001	
PRATIQUE INDIVIDUELLE										
1 enfant jusqu'à 18 ans		150 €	175 €	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €	350 €	
1 enfant jusqu'à 18 ans		160 €	185 €	210 €	235 €	265 €	290 €	315 €	370 €	
1 adulte		250 €	290 €	330 €	370 €	410 €	450 €	500 €	550 €	
1 adulte		265 €	305 €	345 €	390 €	430 €	475 €	525 €	580 €	
Réductions Familiales		- 10 % pour le deuxième membre, - 20 % pour le troisième, - 40 % à partir du quatrième								
Réductions étudiants et demandeurs d'emplois (sur justificatif) – réduction de 25 % du tarif adulte		188 €	218 €	248 €	278 €	308 €	338 €	375 €	413 €	
		195 €	230 €	260 €	290 €	325 €	355 €	395 €	435 €	
Enfant Hors Billom Co		300 €	350 €	400 €	450 €	500 €	550 €	600 €	700 €	
Enfant Hors Billom Co		315 €	370 €	420 €	475 €	525 €	580 €	630 €	735 €	
Adulte Hors Billom Co (augmentation de 50 % du tarif adulte)		375 €	435 €	495 €	555 €	615 €	675 €	750 €	825 €	
Adulte Hors Billom Co (augmentation de 50 % du tarif adulte)		395 €	455 €	520 €	585 €	645 €	710 €	790 €	865 €	
PRATIQUE COLLECTIVE										
Ateliers : jazz, musiques actuelles, Percussions, Le Brass, MAO. Formation musicale	Billom Co	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €	
	Billom Co	95 €	105 €	115 €	125 €	135 €	145 €	160 €	170 €	
	Hors BillomCo (+ 50%)	135 €	150 €	165 €	180 €	195 €	210 €	225 €	240 €	
	Hors BillomCo (+ 50%)	140 €	160 €	175 €	190 €	205 €	220 €	235 €	250 €	
Eveil musical et Eveil-musique-danse	Billom Co	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	
	Billom Co	65 €	75 €	85 €	95 €	105 €	115 €	125 €	140 €	
	Hors BillomCo + 50 %	90 €	105 €	120 €	135 €	150 €	165 €	180 €	195 €	
	Hors BillomCo + 50 %	95 €	110 €	125 €	140 €	160 €	175 €	190 €	205 €	
TARIFICATIONS SPECIFIQUES										
Cours ressource « Musiques Actuelles »		50 % du cours individuel								
Adhésion à une harmonie partenaire		50 % du tarif d'inscription à l'école de musique								
LOCATION INSTRUMENTS (uniquement sur l'école intercommunale)										
Instrument « standard »		Elève d'âge > 8 ans								107 €
Instrument « standard »		Elève d'âge > 8 ans								110 €
Instrument dits « de petites mains »		Élèves de 6 à 8 ans dont la morphologie ne permet pas de jouer d'un instrument standard								64 €
Instrument dits « de petites mains »		Élèves de 6 à 8 ans dont la morphologie ne permet pas de jouer d'un instrument standard								65 €
Instrument « basse »		Élèves avancés qui ont une/plusieurs pratiques d'ensemble. L'instrument reste en priorité destiné à l'utilisation en ensemble								Gratuit

Gérard GUILLAUME : cette présentation rejoint celle faite par Chloé à St-Bonnet car il y a des échanges entre les services. Pour la tarification, jusqu'à présent l'inflation était relativement faible, maintenant une petite augmentation gommerait un peu celle-ci.

Sylvie DUCATTEAU : est-ce opportun d'augmenter le tarif des étudiants et des demandeurs d'emplois ? Cela fait beaucoup

Patricia BUSSIÈRE : cela fait 7 € sur 10 mois, soit 0,70 €/mois. Les prestations sociales augmentent aussi.

Gérard GUILLAUME : on ne peut pas tout supporter seuls.

3-3 Eveil musical en milieu scolaire : tarif et convention

Parmi les objectifs du Projet d'établissement (validé en Conseil Co en 2021) figure celui de nouer davantage de liens avec les scolaires et notamment les écoles maternelles.

Le dispositif déjà entériné consiste à proposer à 3 écoles au maximum par année scolaire un cycle de découverte de l'activité au sein de leur structure (3 séances d'une heure assurées par le professeur en charge de l'éveil musical à l'école de musique) .

Cette démarche permet aux enfants de découvrir et pratiquer une activité d'éveil : écoute et participation active en mouvement, chant, manipulation de petits instruments, etc ; de plus, certains enfants souhaiteront peut-être poursuivre l'activité en s'inscrivant à l'école de musique.

Financement :

Le coût de ces séances de découverte est pris en charge par Billom communauté. En 2021 seule l'école de Beauregard a bénéficié de ce dispositif.

Dans le cas d'écoles souhaitant un travail plus long (que seulement trois séances) de l'intervenant (par exemple pour un projet annuel spécifique), il est proposé d'établir une convention entre Billom Communauté et l'école et de facturer les interventions supplémentaires (au delà de trois heures) à un tarif de 30 €/ séance.

NB : une communication particulière sera envoyée aux différentes écoles dès la rentrée scolaire.

Frédéric GERMOT : cette proposition est faite principalement à la suite d'une demande de l'école de Vertaizon.

L'assemblée valide à la majorité (avec 2 abstentions Sylvie Ducatteau et Virginie Vinatier) pour l'augmentation générale des tarifs à l'unanimité pour le tarif et la convention en milieu scolaire

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
80	42	43		

Une courte vidéo est diffusée : ce sont des représentations où se retrouvent des associations musicales du territoire, l'école de musique de Billom Communauté, l'école de musique de Pont-du-Château. C'est un projet multi-générationnel.

4. Jeunesse

Rapporteurs : Nathalie MARIN et Marie-Noëlle ESCURIET

4-1 Points d'information sur les actions

Intervention dans les collèges

Laëtitia Lasherme, anime des ateliers de prévention (sur la base du volontariat) aux collèges du Beffroi et de Saint-Dier d'Auvergne pour lutter contre le harcèlement scolaire. Idée de faire une petite vidéo pour dénoncer le harcèlement, elle est accompagnée par Pauline Layec de l'association Art Qi Med.

Collège de St Dier 10 jeunes de 4^{ème} 1h/ semaine 10 séances

Collège de Billom 11 jeunes de 6^{ème}, 5^{ème} 1h/ semaine 10 séances

Soutien aux projets de jeunes dans les communes

Trézioux : Un terrain de pétanque a été construit par des jeunes, une junior association de créée «les Grûns d'Espoir». Prix coup de cœur de Projet 'toi (financement CAF), leur projet va concourir au niveau national.

St Julien de Coppel: réalisation avec l'aide de Noème artiste peintre, d'une fresque onirique sur un poste électrique pour embellir le bourg, une junior association a été créée « Label-Leppoc »

Estandeuil: Inauguration d'une table de ping pong, organisation d'une soirée lors d'Halloween

création d'une junior association L'œil vert-l'Avenir

Billom: embellissement du transfo vers la com com par 4 jeunes filles et Manon Vichy qui est porteuse de trisomie 21 pour promouvoir l'inclusion. La vidéo réalisée sera largement diffusée pour sensibiliser sur ce sujet.

Forum #1jeune1job Samedi 29 avril 2023 Moulin de l'Étang Billom de 10h00 à 14h00

Le Forum Bi'Kigai, axé sur l'orientation, l'emploi et l'engagement, devient le Forum #1jeune1job.

La seconde édition est organisée en partenariat avec la com com Entre Dore et Allier.

Un stage de deux jours pour aider les jeunes de 14 à 25 ans à trouver leur

voie sera organisé les 7 et 8 février 2023.

Nouveauté : Guide d'activités jeunesse 12-25 ans

Culture, sports, activités bien-être, manuelles, scientifiques ou de préservation de l'environnement, le territoire offre de nombreuses possibilités de se distraire ou de se rendre utile. Le service jeunesse de Billom communauté a réalisé un guide interactif et évolutif pour trouver en un clic des idées d'activités.

4-2 Nouveaux dispositifs

4-2-1 Bourse Cré'active

Cette proposition de bourse fait suite au bilan du chantier jeunes organisé l'été dernier avec Concordia.

L'organisation de ce chantier correspondait aux préconisations de l'ADSEA lors du diagnostic sur les jeunes.

Bilan du chantier 2022 :

Un partenariat dynamique avec Concordia

Bi'Kigai s'est associé avec Concordia pour la préparation et le suivi du chantier. Cependant, seule une animatrice avait le permis. La coordonnatrice a donc dû assurer le bon déroulement du chantier ainsi que le transport des jeunes, aux côtés de deux animatrices qui ont géré la vie de groupe et l'encadrement technique du chantier.

Pour les déplacements nous avons mis à disposition les 2 minibus de la com com.

Une faible participation des jeunes du territoire

12 places étaient ouvertes aux inscriptions, dont 8 pour les jeunes du territoire et 4 à l'international.

Mi juin, seuls 4 locaux étaient inscrits. Il a donc été décidé d'ouvrir les places à l'international.

Au final, le chantier a accueilli 7 filles + 6 garçons âgés de 15 à 17 ans : 5 français (dont 4 locaux) + 2 italiennes + 2 espagnols + 1 allemand + 1 anglo-arménienne + 1 russe-arménien

Une belle réussite pour les trois missions

MISSION 1 : 3 jours de nettoyage des cours d'eau encadré par Arthur Haddou, animateur rivière en collaboration avec les Amis du Jauron et du Litroux,

> **Plus d'une tonne de déchets ramassés et triés.**

MISSION 2 : 2 jours de fabrication de nichoirs

> **6 nichoirs réalisés et offerts aux écoles de 6 communes**

MISSION 3 : 4 jours de fabrication de bancs pour aménager les parcours de randonnée.

> 15 bancs réalisés dont 12 achetés par 7 communes et 3 offerts aux communes accueillantes.

Un beau programme mêlant détente, activités culturelles et sportives

- Après-midi détente aux plans d'eau de Cournon et du Vernet-la-Varenne
- Visite de la scierie Auzance de Fayet-le-Château et de l'écopôle du Val d'Allier avec les bénévoles de la Ligue de Protection des Oiseaux de Cournon.
- Rando lecture-paysage avec Denis du PAH
- Sorties culturelles aux Jeudis du Pressoir et performance de la Cie Suprême Legacy.
- Parcours aventure de Lezoux et Bi'Kigai
- Soirée festive animée par un DJ.
- Rencontre des jeunes de L'Amic'Ados de Vertaizon et de L'Agartha de Cébazat.

Un bilan mitigé du point de vue du Service Jeunesse

- 100% de satisfaction des jeunes et des acteurs du territoire qui les ont rencontrés.
- Un chantier lourd avec deux animatrices pour tout gérer notamment lors d'imprévus.
- Une faible participation des communes :
 - o deux communes partenaires Saint-Julien pour la mise à disposition d'un espace de vie et de matériel, et Mur sur Allier pour la mise à disposition d'une salle pour l'atelier de construction bois, ainsi que du petit matériel.
 - o 7 communes (dont les 2 partenaires) ont commandé 1 à 4 bancs : une étude de satisfaction a été envoyée. 4 d'entre elles seulement ont répondu qu'elles étaient globalement satisfaites.

Nous pensons que l'hébergement sur 15 jours sous tentes a été un frein à l'inscription des jeunes locaux, pourtant nous avons laissé la possibilité d'inscription à la journée.

Perspectives

Au regard du coût du chantier s'élevant à 5 800 €, de la faible participation des jeunes du territoire et des communes, il semble judicieux de ne pas reconduire un tel chantier et de proposer une nouvelle formule, sans hébergement, qui soit plus motivante pour les adolescents et utile aux communes.

Avec la bourse Cré'active nous souhaitons proposer un dispositif plus simple et qui bénéficie à plus de jeunes du territoire. Cette bourse répond à la demande de jeunes qui souhaitent se faire un peu d'argent de poche sur

les vacances (surtout pour les 14 ans) mais qui ne trouvent pas de job d'été.

Grandes lignes de la Bourse Cré'active *(document complet dans l'espace collaboratif)*

Le dispositif « Bourse Cré'Active » offre la possibilité à un groupe de 8 jeunes **de 14 à 17 ans** qui habitent le territoire d'effectuer une action citoyenne de 5 jours consistant en de petits travaux de proximité pendant les vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation dans la limite de 125 € (ressemblance avec la bourse coup de pouce).

Nous pensons proposer 2 voir 3 fois par an sur les vacances cette formule, 8 jeunes/5 jours d'action citoyenne et toucher ainsi 24 jeunes.

L'action citoyenne se déroulera du lundi au vendredi et chaque jour se compose d'un temps de travail de 5 h et de repas de 1 h, pris en charge par Billom Communauté.

Les jeunes devront être amenés et récupérés à des points de rendez-vous. Des activités ludiques, culturelles ou sportives (1 à 2 sur les 5 jours) seront également programmées dans le but de créer une cohésion d'équipe (transport pris en charge par Billom Communauté).

L'encadrement des jeunes sera assuré par le service jeunesse de Billom Communauté avec l'aide d'un encadrant technique qui peut être différent selon la nature des travaux.

Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et le Président de Billom Communauté. Au terme de sa mission de 5 jours, il recevra une indemnité de 125 €. 25 € seront décomptés par jour d'absence.

Critères de sélection des jeunes :

- Jeunes repérés par la Maison des Solidarités
- Motivation écrite par le jeune
- Jeune habitant la commune où se déroule l'action citoyenne
- Parité garçon/ fille au sein du groupe

NB : Un jeune peut bénéficier d'une seule bourse par an et ne sera pas prioritaire l'année suivante.

Nature des petits travaux :

Ils ne doivent pas entrer en concurrence avec des prestataires, ni

remplacer le travail des employés communaux.

Les travaux peuvent être liés à des besoins de petits aménagements ou d'embellissement de l'espace public. Nous souhaitons donner un sens, un thème à l'action citoyenne, sensibilisation, prévention, partage de savoirs...

Nous allons solliciter les communes pour recueillir les actions citoyennes.

Nous avons déjà quelques pistes

- à la demande du réseau des bibliothèques, fabrication de boîtes à livres pour 2 communes
- idée d'embellir l'ascenseur devant le relais enfance à St Dier
- repeindre les jeux extérieurs de Mauzun (proposition de Christiane Taillandier)

Coût pour 5 jours/8 jeunes : 3 800 € comprend (l'indemnisation aux jeunes, repas-Goûter, activités ludiques, encadrement technique, temps coordo jeunesse).

Budget annuel de 11 400 € maximum.

Avis positif de la commission enfance jeunesse du 22 novembre et du bureau du 05 décembre.

4-2-2- Dispositif Agir jeunes

(document complet dans l'espace collaboratif)

Une dynamique autour des projets de jeunes s'est créée dans les communes, nous avons maintenant des juniors associations sur le territoire.

L'idée de ce dispositif Agir Jeunes est de soutenir financièrement les projets portés par des jeunes de 12-25 ans en association ou pas, de renforcer la participation des jeunes à la vie du territoire, d'inciter les jeunes à intégrer le monde associatif...

Ce dispositif a déjà existé à la com com, créé en 2005, il s'est arrêté car il n'y avait plus de demande.

Grandes lignes du dispositif « Agir Jeunes »

A qui s'adresse ce dispositif ?

- Aux associations loi 1901 de jeunes, aux juniors associations ou tout autre association au sein de laquelle un projet peut être à l'initiative de jeunes de

12-25 ans qui adhèrent à cette dernière.

- Un groupe informel de jeunes âgés de 12-25 ans qui doit se rapprocher d'une association support qui désignera un adulte référent du projet, membre du bureau de la dite association.

Quels projets peuvent être aidés par Billom Communauté ?

Des projets citoyens, culturels, environnementaux, sportifs, intergénérationnels, scientifiques..... Ne seront pas financés les projets de vacances. Le projet peut s'inscrire dans le cadre ou le prolongement d'une action engagée par Billom Communauté, le monde associatif, ou les communes. Le projet est initié par les jeunes mais ne s'adresse pas forcément à des jeunes.

Le projet devra répondre à 2 critères :

- être porté par au moins 5 jeunes, un minimum de 3 jeunes du groupe doit habiter sur Billom Communauté
- permettre aux jeunes de se rencontrer sur le territoire afin de rompre l'isolement de certains dans les petites communes

Démarches

1. Le groupe de jeunes remplit un dossier de demande et le dépose au moins 45 jours avant la réalisation du projet au service jeunesse. Dépôt des dossiers toute l'année (jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée)

2. Une rencontre avec les jeunes sera organisée (un élu, une personne du service jeunesse, un représentant de l'association support)

3. La décision sera prise par le bureau (sur délégation du conseil communautaire)

Enveloppe budgétaire envisagée : environ 3 000 €

Avis positif de la commission enfance jeunesse du 22 novembre et du bureau du 05 décembre.

Marie-Noëlle ESCURIET : le poste de Laëtitia est financé par la CAF et le Département nous a versé 30 000 € en 2022 pour mettre en place les actions, en espérant que ce soit reconduit en 2023.

Karine JONCOUX : le fait qu'il n'y ait pas de transport, est-ce que cela ne sera pas un frein pour les jeunes éloignés de Billom ?

Marie-Noëlle ESCURIET : pour la ou les activités proposée(s) par

Billom Co, le transport sera assuré avec les mini-bus. Pour le reste, on verra pour mettre en place des points de ramassage, on verra au cas par cas.

Jean-Pascal BLACHE : pour le repérage, il y a juste la Maison des Solidarités ? Pas la mission locale ?

Marie-Noëlle ESCURIET : la mission locale sera informée et est déjà partenaire. C'est le département car il est notre principal financeur. Avec Laëtitia, nous allons rencontrer Evelyne Faure à la MDS pour faire le point sur tout ce qui mis en place.

Nathalie MARIN : ces actions sont lancées dans le cadre de la dynamique lancée sur le territoire.

Marie-Noëlle ESCURIET : il y aura une diffusion dans les communes, dans les structures qui accueillent des jeunes.

L'assemblée valide la mise en place des nouveaux dispositifs « Bourse Cré'active » et « Agir jeunes »

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
81	42	42		

5. Tourisme

Maison du Tourisme du Livradois Forez : avenant 2023 à la convention

Pour mémoire :

- Une convention d'objectifs et de moyens avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez a été signée pour la période 2022-2024 (délibération du 20/12/21).

Un avenant *(cf le projet dans l'espace collaboratif)* à cette convention est proposé pour les points suivants :

- Aménagement intérieur des bureaux d'information touristique selon les plans fournis par le cabinet d'architecte. Après déduction faite des subventions de la Région, le reste à charge pour la Communauté de Communes est estimé à 5 858 € (auquel il conviendra de rajouter divers

travaux d'éclairage, peinture, déplacement radiateur, voire d'isolation selon montant des devis qui sont en cours d'établissement),

- le prolongement d'un an du contrat de la chargée de mission qui travaille d'une part sur la démarche de classement et de qualité et d'autre part sur le Schéma d'Accueil et d'Information Touristique et cela, sans contrepartie financière des EPCI (pour mémoire, il avait déjà été acté la participation de 1 800 € de Billom Communauté sur le premier contrat de 18 mois payés en 2021 et 2022),

- le reversement, dès 2023, du surplus de la taxe de séjour par rapport à 2019 et dans la limite de 3 229 € pour Billom Communauté,

- l'élaboration d'un schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez subventionné pour partie par le Cd 63. La MDT et le PNR s'engagent à prendre en charge l'intégralité de l'auto-financement estimé entre 13 600 et 32 800 €,

- la contribution finale de 2023 qui comprendra ainsi :
117 024 € de contribution annuelle (prévues dans la convention initiale)

3 229 € de reversement de la taxe de séjour

5 858 € pour l'aménagement intérieur des BIT

soit 126 111 € au total

Il vous appartient de valider ou non cette proposition d'avenant n°1 à la convention

Il vous appartient d'approuver ou non l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison du Tourisme. (délibération n°82)

6. Centre aquatique

Plan de sobriété énergétique

Comme vous le savez la hausse extrêmement importante du coût de

l'énergie et notamment du gaz va impacter fortement le fonctionnement du centre aquatique en 2023. Certaines annonces récentes de fermetures brutales de piscine dans certaines villes font d'ailleurs actuellement la une de la presse.

Aude Lenoir de l'Aduhme nous accompagne sur ces problématiques, qui vont nous impacter fortement malgré la mise en place du MGP (marché global de performance) avec la société Dalkia.

6-1 Estimation du budget énergie du centre aquatique pour l'année 2023.

Au jour d'aujourd'hui la projection ajustée du budget énergie de la piscine sans plan de sobriété (mais prix unitaires actualisés), **à prendre toujours avec beaucoup de prudence**, est de 331 700 € TTC (voir tableau de Aude LENOIR ci-après).

Soit une augmentation de **170 000 €**. C'est un doublement de la facture par rapport à 2021.

Bases	Configuration MGP 2023 Facture 2023 projetée P1 estimé hors éventuel bouclier tarifaire de l'Etat sauf réduction CSPE/TCFE pour l'électricité intégrée par Dalkia dans sa nouvelle offre de prix
Hypothèses	Consommations estimées selon calculs des cibles MGP de Dalkia à usages équivalents à 2022 (baigneurs et DJU) Gaz naturel : 741,321 MWh Electricité : 549,376 MWh
Electricité	Coût consommations : 200 000 €TTC Coût abonnement : 5 700 €TTC TOTAL : 205 700 € TTC

Gaz Naturel	Coût consommations : 115 000 €TTC Coût abonnement : 11 000 €TTC TOTAL : 126 000 €TTC
TOTAL	331 700 €TTC

A savoir :

- pour le gaz naturel : le prix sera indexé mensuellement donc l'exercice est périlleux

- pour l'électricité, il s'agit d'une projection basée sur le prix recalé avec Dalkia via la cotation de mardi 25/10/2022 ; ce prix n'est pas encore complètement stabilisé car la mécanique réglementaire de l'écrêtement de l'ARENH (agence de régulation de l'énergie nucléaire historique) doit s'appliquer en décembre. Elle a été projetée par défaut dans le prix estimé ci-dessus, qui sera à ajuster en fonction de la réalité des prix de cette fin d'année.

7. Ressources humaines

Adhésion à la mission relative à l'assistante retraites exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy De Dôme

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

La mission confiée :

Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité locale,
- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

Le montant de l'adhésion (fonction du nombre d'agents CNRACL) est de 675 € par an.

Durée de la convention : 1^{er} janvier 2023- 31 décembre 2025.

Il est proposé :

- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe **(dans l'espace collaboratif)**, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Il vous appartient d'approuver ou non l'adhésion à cette mission (délibération n°84)

8. Maison Sport Santé : formations

MAISON SPORT SANTE

Pour mémoire :

- **Diagnostic ONAPS en 2020-2021**
- **Délibération du Conseil communautaire le 2/05/2022 pour apporter une subvention à la création d'une antenne Maison Sport Santé sur Billom Communauté**
- **Juillet 2022 : arrivée de Gaël LE BOUDOUIL, salarié du DALHIR, et mis à disposition sur un mi-temps sur la MSS de Billom Communauté**

Lors du **conseil communautaire du 24 octobre 2022** à Isserteaux Gaël Le Boudouil est venu présenter ses actions.

17 novembre 2022 : premier comité de pilotage de la Maison Sport Santé en présence des élus (JM Charlat, VP en charge du dossier, Catherine Sou Ha Y , Marie-Angèle Ramos et Bruno Valladier), Michèle Tardieu, l'ARS, le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs

Intégrés et Réguliers – association qui porte la Maison Sports Santé).et une médecin généraliste. Etaient excusés la MLC, Fabrice Ribeyrolles (CLS) et la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports)

(cf compte-rendu et support dans espace collaboratif – rubrique sport santé).

Depuis juillet 2022, Gaël Le Boudouil, a mis en place une permanence hebdomadaire à la maison des loisirs et de la culture de Billom. Il y reçoit toute personne orientée par un professionnel de santé afin de l'accompagner de manière individualisée vers une pratique d'activité physique adaptée et durable. L'objectif ? Impulser une véritable dynamique territoriale autour de l'activité physique et favoriser la remise en mouvement. Il a rencontré de nombreux acteurs (associations, établissements scolaires, MDS, CLIS...) soit à sa demande soit à leur demande (ex : CCAS de Mur-sur-Allier.

Parmi les nombreuses actions à venir, des premiers ateliers passerelles vont voir le jour sur Billom. Il s'agit d'ateliers où sont orientées des personnes avec des maladies chroniques après un bilan de leur état d'activité physique et leur niveau de sédentarité (le bilan est réalisé par Gaël).

Pour information, l'atelier passerelle est partiellement financé par l'ARS et la DRAJES, pour payer l'encadrement du cours d'activités physiques adaptées par un enseignant en APA. Le bénéficiaire ne peut intégrer un atelier passerelle que si ce dernier dispose d'une prescription médicale (sport sur ordonnance). Toutefois, la personne doit régler pour partie l'inscription aux 36 séances selon les conditions ci-dessous :

- 15 € pour les personnes âgées de + de 60 ans/et/ou disposant de la CSS (complémentaire santé solidaire),
- 45 € pour les personnes non imposables,
- 90 € pour les personnes imposables.

Le format de l'atelier passerelle de Billom est un format long, donc 1 séance par semaine sur 10 mois.

Gaël a également lancé des **premières sessions de formation** qui ont débuté en décembre et se poursuivront en 2023 selon les modalités ci-dessous :

1 – **Pour les professionnels du social** afin d'accompagner au mieux les personnes éloignées vers la reprise d'une activité physique bénéfique à leur santé :

- une première dans le domaine de l'activité physique, à destination des référents du CLIC et du SIVOS de Billom en vue d'acquérir des connaissances physiologiques, biomécaniques au sujet de la personne âgée.
- et une seconde, à destination des aides à domicile, des aides-soignants du CLIC et du SIVOS. Divisée en deux sessions, cette formation vise à donner les clés aux participants pour évaluer un profil comportemental en termes d'activité physique, de sédentarité, et afin d'identifier les professionnels/structures de son territoire. À l'issue, ils seront en capacité de transmettre une méthodologie globale au sujet de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité.

2 - **Formation sport-santé-bien-être (SSBE) :**

Contextualisation : à la suite de nombreux temps d'échanges avec les associations sportives, la demande de montée en compétence a été identifiée comme prioritaire. De plus, le diagnostic réalisé par l'ONAPS a soulevé ce besoin comme étant prioritaire pour répondre aux problématiques de l'accès à l'activité physique pour tous (inclusion).

Projections : construction d'un programme de formation à partir de janvier 2023 pour un lancement opérationnel au printemps 2023.

Objectifs : doter les bénévoles de connaissances nécessaires d'une part sur les spécificités physiques / physiologiques / biomécaniques, mentales et sociales des personnes ayant une maladie chronique, avec une limitation minime et d'autre part sur l'activité physique, la sédentarité et la condition physique (recommandations, impacts sur la santé). De plus, cela occasionnerait un rapprochement étroit et bénéfique avec l'antenne maison sport santé, qui s'est développée sur le territoire Billomois.

Pour ces formations, il a été possible de mobiliser des financements de la DRAJES à hauteur de 15 000 €. C'est Billom Communauté qui a dû faire la demande et qui reversera ensuite au DALHIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers –

association qui porte la Maison Sports Santé).

Il vous appartient d'approuver ou non la proposition de reversement de la subvention DRAJES au DALHIR (délibération n°85)

9. Finances

9-1 Décisions modificatives

Vu la délibération n° 18 du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif,
Vu les délibérations n° 50 du 04 juillet 2022, n° 60 du 26 septembre 2022, n°78 du 28 novembre 2022 portant décisions modificatives du budget général,

Il est proposé une **décision modificative n°4 au budget général** telle que présentée ci-dessous :

- en dépenses d'investissement + 50 000 € sur l'opération n°107 construction du siège : travaux supplémentaires construction du siège (avenants au marché) + travaux colas pour le parking et entrée
- en fonctionnement : reversement de la subvention de 15 000 € de la DRAJES au Dalhir

Chapitre	Opération	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
23	107	2313	020	504 391,00	495 338,99	50 000,00
Total Dépenses investissement				504 391,00	495 338,99	50 000,00

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition	
65	6574	020	24 400,00	23 900,00	15 000,00	
Total Dépenses fonctionnement				24 400,00	23 900,00	15 000,00

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition	
74	74718	020			15 000,00	
Total Recettes fonctionnement				0	0,00	15 000,00

Vu la délibération n° 18 du 28 mars 2022 approuvant le budget annexe économie,

Il est proposé une **décision modificative n°1 au budget annexe** telle que présentée ci-dessous :

- Transfert de charges (taxes foncières et charges financières) à augmenter car taxe foncière plus importante que la prévision

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
043	608	90	4 681,13		71,47
Total Dépenses fonctionnement			4 681,13	0,00	71,47

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
043	791	90	2 601		71,47
Total Recettes fonctionnement			2 601	0,00	71,47

Il vous appartient de valider ou non les deux décisions modificatives proposées (délibération n°86).

9-2 M57 : amortissements

Fixation de la durée d'amortissement des biens au 1^{er} janvier 2023

Par délibération n° 30 du 02 mai 2022, le conseil communautaire a adopté la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire de la M57 pour les budgets de Billom communauté (budget principal et budget annexe du PAE de l'Angaud) à compter du 1^{er} janvier 2023,

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le **mode de gestion des amortissements des immobilisations**. Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Le champ d'application est défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux

amortissements des communes.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de Billom Communauté et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens sauf exceptions.

Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 pour Billom Communauté.

Durées d'amortissements proposées :

- Logiciels : 1 an
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de bureau : 2 ans
- Mobilier : 5 ans
- Véhicules : 10 ans
- Instruments de musique : 5 ans
- Autres matériels : 5 ans
- Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel ou études) : 5 ans
- Subventions d'équipements versées (bâtiments et installations) : 5 ans
- Etudes : 5 ans
- Documents d'urbanisme : 10 ans
- Livres et jeux : 3 ans
- Amortissement sur un an pour achat inférieur à 800€

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, Billom Communauté calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1^{er} janvier de l'année suivant l'acquisition). L'amortissement au prorata temporis commence à la date de mise en service.

Par mesure de simplification, il est proposé de retenir le 1^{er} du mois qui suit la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis

s'applique uniquement aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023. Les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

L'assemblée délibérante peut, par délibération, déroger à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur (inférieur à 800 €), les subventions d'équipements versées et les fonds documentaires. Il est proposé, dans une logique d'approche par enjeux, d'amortir les subventions d'équipements versées, les biens de faible valeur et les fonds documentaire en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il est proposé de

- **fixer les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises au 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessus,**
- **d'appliquer le principe de l'amortissement au prorata temporis à compter du 1^{er} du mois qui suit la date de mise en service de l'immobilisation ou du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 800€ TTC, des subventions d'équipement versées et des fonds documentaires qui restent amortis sans prorata temporis.**

Il vous appartient d'approuver ou non ces propositions (délibération n°87)

9-3 Attributions de compensation (AC)

Vu l'article l'article 1609 nonies CV1°bis du CGI

Considérant le rapport* de la CLECT (commission locale d'évaluation de transferts de charges) qui stipule que l'ensemble des documents d'urbanisme communaux étant désormais terminé, il n'y a plus lieu d'opérer des transferts de charge, c'est pourquoi il vous est proposé de valider les AC à partir de 2023 (telles que présentées dans le tableau ci-après), sachant que seule la commune de Billom est « modifiée » avec un

montant de 152 429 + 4 150 = 156 579 €, et revient ainsi au montant d'AC 2016.

La somme de 4 150 € correspond au montant du dernier versement PVAP déduite des AC en 2022.

	AC		AC
COMMUNE	2023	COMMUNE	2023
BEAUREGARD	169 439	MAUZUN	65
BILLOM	156 579	MEZEL	
BONGHEAT	1 647	MONTMORIN	17 638
BOUZEL	99 353	MUR SUR ALLIER	157 071
CHAS	10 865	NEUVILLE	2 860
CHAURIAT	31 078	PERIGNAT	48 345
DALLET		REIGNAT	447
EGLISENEUVE	3 229	ST BONNET	1 515
ESPIRAT	1 270	ST DIER D'A.	10 942
ESTANDEUIL	553	ST JEAN DES O.	36 429
FAYET LE CH.	2 137	ST JULIEN DE C.	82 927
GLAINE M.	2 322	TREZIOUX	1 546
ISSERTEAUX	32 114	VASSEL	22 169
		VERTAIZON	364 926

TOTAL	1 257 466
-------	-----------

** en annexe à retrouver dans l'espace collaboratif.*

Il vous appartient d'approuver ou non les attributions de compensation à partir de 2023 (délibération n°88)

10. Leader

PROCHAIN PROGRAMME LEADER Candidature

Pour mémoire :

- 6 territoires – appelés Groupe d'Action Locale (GAL) - sur le Puy-de-Dôme sont porteurs d'un programme Leader.
- La dernière programmation était de 2014 à 2022 (fin de dépôt des demandes de subvention le 31/12/2022 et fin des paiements au 31/12/2024)
- Billom Communauté était à cheval sur deux GAL : le PETR du Grand Clermont sur un programme autour de la rivière Allier pour les ex communes de la CC de Mur-ès-Allier et le PNR du Livradois-Forez pour les 21 autres.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a exigé qu'il n'y ait plus qu'un seul GAL par département. Aussi, les territoires ci-dessous :

- × Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- × Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- × Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- × Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- × Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- × Communauté de Communes de Plaine Limagne

se sont réunis pour travailler ensemble et définir une stratégie commune et les principales orientations autour de trois grandes axes :

- Renforcer l'attractivité en consolidant le maillage du territoire autour d'une offre de services adaptée aux populations
- Agir pour la relocalisation de l'économie par l'accompagnement des entreprises et des filières
- Préparer l'avenir du territoire en accompagnant les transitions.

Cf doc dans espace collaboratif

Pour ce faire, des réunions de concertation et thématiques se sont déroulées entre septembre et novembre. La dernière, programmée le

25/11 a été l'occasion de présenter la synthèse issue des différentes rencontres et de présenter le futur programme intitulé « OSMOSE + - Coopération acteurs territoire Puy-de-Dôme ».

Pour information :

- sur le dernier programme, l'ex Auvergne avait bénéficié d'une enveloppe de 74 millions pour les programmes Leader sur les 4 départements dont :

- 5,9 millions pour le GAL PNR Livradois-Forez,
- 4,5 millions pour le GAL Grand Clermont.

☒ La Région prévoit d'allouer 5 à 7 M€ pour les 5 ans à venir pour tout le 63 (hors Clermont Auvergne Métropole mais incluant St-Genès-Champanelle, Orcines et Ceyrat) soit pour 448 communes (dont Montgreleix dans le Cantal) sur les 464 du Puy-de-Dôme représentant 379 610 habitants (soit 57,7%).

Le dossier de candidature commun doit être déposé au plus tard à la Région pour le 31/12/2022 (soit concrètement pour le 22/12) et il convient que le conseil communautaire se positionne sur différents points à savoir :

- approuver la candidature au programme LEADER 2023-2027 du GAL Puy-de-Dôme
- approuver la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 présentée par ce GAL,
- s'engager à y participer,
- approuver le périmètre proposé et demande que *Billom Communauté* soit incluse dans ce périmètre,
- approuver le fait que la candidature et le GAL soit portée par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles dans le cadre d'un partenariat défini entre les 6 structures partenaires précitées.

Il vous appartient d'approuver ou non la candidature départementale au programme Leader (délibération n°89)

11. Désignation de délégués

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier Aval

Suite au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval par arrêté préfectoral du 15 novembre 2022, la composition des structures représentées au sein de cette instance a évolué. La Communauté de Communes Billom Communauté a été intégrée à la CLE.

Ainsi, M. René LEMERLE qui était auparavant membre de la CLE en tant que représentant du SIAEP Basse Limagne est désormais représentant de la Communauté de Communes Billom Communauté.

Avant ce renouvellement de composition de CLE, le Comité de Territoire du PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) Allier aval, composé intégralement de la CLE du SAGE Allier aval ainsi que de membres complémentaires, avait intégré la Communauté de Communes Billom Communauté. M. Jean-Yves GRIVET et Mme Amalia QUINTON avaient été désignés respectivement en tant que titulaire et suppléant pour cette instance.

M. LEMERLE étant désigné pour la Commission Locale de l'Eau, il fait obligatoirement partie du Comité de Territoire en tant que « titulaire ».

Il est proposé de modifier notre désignation au comité territorial du PTGE Allier Aval en nommant Jean-Yves GRIVET suppléant.

Il vous appartient d'approuver ou non la proposition (délibération n°90)

12. AMF : motion

Face à la situation sans précédent (inflation, point d'indice, énergie...) l'Association des maires de France propose aux communes et EPCI de :

1° soutenir ses démarches auprès du gouvernement pour :

- **indexer la DGF sur l'inflation 2023,**
- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
 - **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.**
 - **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale.
 - **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.**
 - **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances.

2° soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Retrouver la motion détaillée dans l'espace collaboratif.

Il vous appartient d'approuver ou la motion telle que présentée (délibération n°91)

13. Questions diverses

→ **Décisions du bureau** – Par courrier en date du 15 septembre 2022, le Préfet du Puy de Dôme nous informe que, conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels dite "**loi Matras**", Billom Communauté est dans **l'obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**. En effet, il est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Le bureau a décidé de se donner le temps d'élaborer ce document d'ici 2026 (date butoir). C'est Jean-Jacques CAVALIERE qui est chargé de ce dossier, et Céline OLLIER référente technique.

→ **Agenda 2023** : CF en début de note de synthèse le planning des réunions de bureau et conseils communautaires pour 2023, à retrouver également dans l'agenda de l'espace communautaire.

→ **Représentation dans les organismes** – En annexe ci-après vous trouverez la liste des organismes dans lesquels la CC est représentée. **Chaque délégué peut s'il le souhaite intervenir en séance pour faire le point sur ses délégations**, l'inscription préalable à l'ordre du jour n'est pas obligatoire, il suffit simplement de demander la parole en séance.

14. Annexe 1 : Liste des représentants dans les organismes et instances internes

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Randonnée en Livradois-Forez	Céline AUGER	
Entente Office de Tourisme Intercommunautaire	Gérard GUILLAUME	
	Jean DELAUGERRE	
	Céline AUGER	
Maison du Tourisme – OTI	Jean DELAUGERRE	Nathalie DOS SANTOS
	Céline AUGER	Nathalie VACHIAS
ADIL	Bruno VALLADIER	Laurence CABARET
ADUHME	Karine JONCOUX	Virginie VINATIER
AGSGV 63	Jean Michel CHARLAT	Bruno VALLADIER
AICRI	Suzanne DELARBRE	
Association du site du goût	Nathalie VACHIAS	
	Cyril GONZALEZ	
	Marie-Françoise CHOFFRUT	
CAUE	Dominique VAURIS	
CLIC	Florence JOUVE	
CNAS	Nathalie SESSA	
Collège du Belfroi (conseil d'administration)	Dominique VAURIS	
Comité de surveillance de l'Hôpital de Billom	Gérard GUILLAUME	
Comité Local d'Information et concertation Titanobel de Moissat et Commission de Suivi de Site	Jean-Claude BATISSON	
Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne	Daniel SALLES	
Epicerie Solidaire	Catherine SOU-AH-Y	
Régie de territoire	Jean-Pascal BLACHE	
	Karine JONCOUX	
PACT ARIM		
Petits Dômes	Nathalie MARIN	
Plateforme Initiative locale (Sancy Val d'Allier Initiatives)	Jean-Jacques CAVALIERE	
SOLIIA Solidaire pour Habitat	Bruno VALLADIER	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SEAT (Syndicat études et aménagement touristique)	Jean Pierre BUCHE (maire Pérignat)	Danielle RANCY (Mur-sur-Allier)
	Jean DELAUGERRE (VP Tourisme Patrimoine)	Maurice DESCHAMPS (VP Communication)
	Daniel SALLES (VP Environnement)	Françoise BERNARD (Vassel)
	Fanny BLANC (Pérignat)	Céline AUGER (Billom)
	Amalia QUINTON (Vertaizon)	Marie-Françoise CHOFFRUT (Espirat)
SIAREC (ANC pour 21 communes)	Amalia QUINTON	
	Daniel SALLES	
	Jérôme PIREYRE	
	Bernadette DUTHEIL	
SIAEP Basse Limagne (représentation substitution pour l'ANC pour Bouzel, Vassel, Beaugregard)	René LEMERLE	
SIEG	Myriam BLANZAT	
SIEG (Commission Consultative Mixte Paritaire TEPCV)	Gérard GUILLAUME	Jean-Jacques CAVALIERE
	Pierrick BELLAT	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PETR du GRAND CLERMONT	Gérard GUILLAUME (bureau)	Florence JOUVE
	Jean-Michel CHARLAT (bureau)	Pierrick BELLAT
	Bruno VALLADIER (bureau)	Bernadette DUTHEIL
	Nathalie MARIN	Fanny BLANC
	Jérôme PIREYRE (bureau)	Marie-Françoise CHOFFRUT
	Jean-Marc LAVIGNE	Jean DELAUGERRE
	Dominique VAURIS	Myriam BLANZAT
	Nathalie DOS SANTOS	Catherine SOU-AH-Y
	Maurice DESCHAMPS	Danielle RANCY
	Jean DELAUGERRE	Emeric DESCOMBE
LEADER du « Val d'allier » du PETR du Grand Clermont	Gérard GUILLAUME	Jean Michel CHARLAT
Syndicat Mixte Clermont Vichy Auvergne (2 itulaires)		
Syndicat Mixte PNR LF	Karine JONCOUX	
	Jean-Yves GRIVET	
	Nathalie MARIN	
GEMAPI PNR(DORE)	Daniel SALLES	
Programme Territorial de Gestion des Eaux PTGE Allier Aval – Comité de Territoire	Maurice DESCHAMPS	
	Jean-Yves GRIVET	Amalia QUINTON

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
SBA	Beaugregard	GUERET Laurent	
	Billom	MARIN Nathalie	
	Bongheat	DUPONT Christophe	
	Bouzel	HAVART Sylvie	
	Chas	DUTEIL Bernadette	
	Chauriat	MAILLARD Guy	
	Espirat		NERON David
	Estandeuil	CROCHET Jean-Yves	
	Fayet	STEINERT Michelle	
	Glaine		DELAIRE Elisabeth
	Isserteaux		MEURINE Daniel
	Mauzun		RENE Roland
	Neuville	ROUZAIRE Philippe	
	Saint Bonnet	DECOMBE Emeric	
	Saint Dier		ANGELY Françoise
Saint Jean		POINTUD Serge	
Saint Julien		SERRE Dominique	
Trézioux	DEGOILLE Michel		
Vassel	ESCARPA Ludovic		
Vertaizon	GONZALEZ Cyril		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
EPF Smaf	Beaugregard l'Eveque	BISSON Bruno	TAHON Mireille (Billom)
	Bongheat	VRAMMOUT Florian	DELARBRE Christian (Bouzel)
	Chauriat	GAYTON Serge	CHAUFFOUR Sandrine (Chas)
	Eglise neuve	RONDET Patrice	CHARBONNEL Dominique (Isserteaux)
	Espirat	CHOFFRUT Marie-Françoise	DUARTE Bruno
	Estandeuil	PRADIER Alain	CHADRIN Fabrice
	Fayet le Château	STEINERT Michelle	LASTIC Pierre (Mauzun)
	Glaine Montaigu	DELAIRE Elisabeth	ARNAUD Stéphane
	Neuville	ROUGER Bernard	PIREYRE Eric (Montmorin)
	Pérignat-ès-Allier	BLANC Fanny	DELAUGERRE Jean (Mur-sur-Allier)
	Reignat	BERROYER Sébastien	PLEYBER Philippe (St Jean des Ollières)
	St Bonnet-Lès-Allier	DECOMBE Emeric	DOMAS Philippe
	Saint Dier D'Auvergne	SESSA Jean-Louis	PERRIN Gérard (Trézioux)
	St Julien de Coppel	MONNET Charline	SERRE Dominique
	Vassel	ANDRODIAS Jérôme	CAVALIERE Jean-Jacques (Vertaizon)
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Instances Paritaires : Comité Technique	Gérard GUILLAUME	Jean DELAUGERRE	
	Nathalie SESSA	Patricia BUSSIÈRE	
	Amalia QUINTON	Christiane TAILLANDIER	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Instances Paritaires : Comité d'hygiène, Sécurité et Conditions au Travail	Gérard GUILLAUME	Jean DELAUGERRE	
	Nathalie SESSA	Patricia BUSSIÈRE	
	Amalia QUINTON	Christiane TAILLANDIER	
	Titulaires	Suppléants	
Commission d'appel d'offres	Jean-Jacques CAVALIERE	Daniel SALLES	
	Pierrick BELLAT	Nathalie SESSA	
	Jean-Marc LAVIGNE	Hubert CHEMINAT	
	Laurence CABARET	Janick DERRIEN	
	Maurice DESCHAMPS	Dominique VAURIS	
	Communes de plus de 1 000 hab	Communes moins de 1 000 hab	
Commission Accessibilité	Jean-Pascal BLACHE	Jean-Claude BATISSON	
	Jean-Pierre BUCHE	Suzanne DELARBRE	
	Maurice DESCHAMPS	Bernadette DUTHEIL	
	Dominique VAURIS	Bruno VALLADIER	